



TARIFS

MAI 2020

TABLE DES MATIÈRES /





TARIFS DES SERVICES

01 COMMISSION D'ADMINISTRATION _____ PAGE 4

02 a/ COMMISSION DE GESTION _____ PAGE 4
b/ COMMISSION DE CONSEIL _____ PAGE 5
c/ CONDITIONS «ALL INCLUSIVE» _____ PAGE 6

03 DÉPÔTS À TERME ET FIDUCIAIRES _____ PAGE 6

04 PRODUITS STRUCTURÉS _____ PAGE 6

05 COURTAGES _____ PAGE 7

06 FRAIS DE TRANSFERTS CAISSE ET LIVRAISONS _____ PAGE 10

07 DIVERS _____ PAGE 11

TARIFS IMPUTES PAR DES TIERS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS _____ PAGE 12

COMMISSIONS PERCUES OU PAYÉES PAR LA BANQUE A DES TIERS DANS LE CADRE DE SES SERVICES D'INVESTISSEMENT _____ PAGE 13

ILLUSTRATION DE L'EFFET DES TARIFS DES SERVICES ET INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LE RENDEMENT DE VOS INVESTISSEMENTS _____ PAGE 14



INTRODUCTION

LA MISSION DE MIRABAUD & CIE (EUROPE) S.A. EST DE SATISFAIRE LES INTÉRÊTS DE SES CLIENTS, EN LEUR APPORTANT DES SERVICES DE CONSEIL, DE GESTION, D'EXÉCUTION ET DE CONSERVATION D'ACTIFS FINANCIERS. NOTRE VOLONTÉ EST DE DÉVELOPPER ET D'OFFRIR DES SERVICES SUR MESURE PERFORMANTS, SPÉCIALISÉS ET À HAUTE VALEUR AJOUTÉE.

NOUS AVONS À CŒUR D'ÉTABLIR AVEC CHACUN DE NOS CLIENTS UNE RELATION PERSONNELLE ET DURABLE, BASÉE SUR LA TRANSPARENCE ET LA CONFIANCE.

TARIFS DES SERVICES

1/ Commission d'administration

La commission d'administration est perçue sur chaque portefeuille. Elle comprend les droits de garde (dépôts titres) et les différentes tâches administratives inhérentes à la tenue de portefeuille. Elle est perçue semestriellement et basée sur un calcul pondéré mensuel.

Cette commission est dégressive et les taux annuels applicables par tranche sont les suivants (en EUR) :

Jusqu'à 2,5 mio	0.45%
2,5 - 15 mio	0.40%
dès 15 mio	0.35%

TVA en sus si applicable

Commission minimale: EUR 2'000.- par an

Cette commission est calculée sur la valeur de l'ensemble du portefeuille. Toutefois, les comptes courants (sauf les comptes métaux) ne sont pris en compte qu'à raison de 50%.

Comme mentionné plus haut, la commission d'administration inclut les droits de garde, mais n'inclut pas les droits de garde de nos dépositaires, facturés séparément. En outre, les frais de livraison de titres de nos dépositaires sont également facturés en sus.

2a/ Commission de gestion

Le mandat de gestion s'adresse aux clients souhaitant confier à la Banque la gestion de leur portefeuille.

La commission de gestion est perçue semestriellement sur les portefeuilles gérés par la Banque. Elle est basée sur un calcul pondéré mensuel. Elle est dégressive et les taux annuels applicables par tranche sont les suivants (en EUR) :

Jusqu'à 1 mio	0.85%
1 - 5 mio	0.70%
5 - 10 mio	0.55%
dès 10 mio	0.45%

TVA en sus si applicable

Commission minimale: EUR 1'000.- par an

La commission de gestion est calculée sur la valeur de l'ensemble du portefeuille.

Les clients qui nous ont confié un mandat de gestion bénéficient d'un rabais de 50% sur la commission d'administration et, le cas échéant, sur la commission minimale d'administration.



2b/ Commission de conseil

Le mandat de conseil s'adresse aux clients souhaitant gérer eux-mêmes leur portefeuille, en bénéficiant néanmoins des conseils proactifs de la Banque.

La commission de conseil est perçue semestriellement sur les portefeuilles conseillés par la Banque. Elle est basée sur un calcul pondéré mensuel. Elle est dégressive et les taux annuels applicables par tranche sont les suivants (en EUR) :

On distingue trois types de mandat de conseil :

Mandat de conseil «Exchange»

Le mandat de conseil «Exchange» s'adresse aux clients souhaitant gérer eux-mêmes leur portefeuille tout en bénéficiant de conseils en investissement ponctuels sur des instruments de placement recommandés par la Banque qui sont en adéquation avec le profil d'investissement du client :

Jusqu'à 1 mio	0.20%
1 - 5 mio	0.20%
5 - 10 mio	0.15%
10 - 20 mio	0.15%
dès 20 mio	0.10%

TVA en sus si applicable

Commission minimale : EUR 1'000.- par semestre

Mandat de conseil «Portfolio»

Le mandat de conseil «Portfolio» s'adresse aux clients souhaitant gérer eux-mêmes leur portefeuille tout en bénéficiant des conseils en investissement sur des instruments de placement recommandés et/ou suivis par la Banque, qui sont en ligne avec la stratégie d'investissement définie par le client et dont la valeur du portefeuille est supérieure à EUR 1 million ou contre-valeur :

Jusqu'à 1 mio	0.75%
1 - 5 mio	0.70%
5 - 10 mio	0.60%
10 - 20 mio	0.55%
dès 20 mio	0.50%

TVA en sus si applicable

Commission minimale : EUR 1'500.- par semestre

Mandat de conseil «Active»

Le mandat de conseil «Active» s'adresse aux clients souhaitant gérer eux-mêmes leur portefeuille tout en bénéficiant des conseils en investissement actifs sur des instruments recommandés et/ou suivis par la Banque et/ou tout autre instrument de placement correspondant aux besoins et à la demande du client, qui sont en ligne avec la stratégie d'investissement définie par le client et dont la valeur du portefeuille est supérieure à EUR 3 mio ou contre-valeur :

Jusqu'à 5 mio	1.10%
5 - 10 mio	1.00%
10 - 20 mio	0.90%
dès 20 mio	0.80%

TVA en sus si applicable

Commission minimale : EUR 5'000.- par semestre

La commission de conseil est calculée sur la valeur de l'ensemble du portefeuille conseillé.



2c/ Conditions « all inclusive »

Dans certains cas, nous offrons à nos clients un arrangement « all inclusive ».

Cet arrangement couvre :

- la commission d'administration (hors droits de garde de nos dépositaires)
- la commission de gestion ou de conseil
- les courtages (hors courtages de tiers)

Commission minimale : EUR 2'500.- par semestre

Un ticket fee de EUR 100.- est toutefois facturé en sus pour chaque transaction Options & Futures.

Tous les autres frais tels que notamment les frais de livraison de titres de nos dépositaires, de fournisseurs et de correspondants, les frais d'estimation fiscale et les frais de mise en place des produits structurés sont également facturés en sus.

Un arrangement « all inclusive » s'applique à l'ensemble du portefeuille.

3/ Dépôts à terme et fiduciaires

Une commission maximale de 1% (taux annuel) est prélevée par la Banque sur les montants investis en dépôt à terme ou en dépôts fiduciaires, en fonction des conditions de taux d'intérêts en vigueur sur le marché monétaire.

En cas de retrait anticipé du dépôt à terme ou du dépôt fiduciaire, la Banque est en droit de facturer, une commission de remboursement anticipée pouvant aller jusqu'à un montant forfaitaire correspondant à 2% des sommes investies, montant auquel pourront s'ajouter les frais de refinancement pour la durée du terme restant à courir. Ces frais de refinancement correspondent à la différence entre, d'une part, la somme remboursée du dépôt à la date de réception de l'ordre de remboursement anticipé et, d'autre part, la valeur actualisée au taux d'un placement disponible auprès de la Banque de cette somme augmentée de ses intérêts à percevoir jusqu'au terme du dépôt dont le remboursement est demandé.

TVA en sus si applicable

4/ Produits structurés

Frais de mise en place :

Une commission est prélevée par la Banque sur les montants investis en produits structurés à l'émission, en fonction des types de produits. Les taux de commission applicables ci-dessous s'expriment en taux annuel, soit :

Type de produits	Taux de commission minimum	Taux de commission maximum
Produits de rendement	0.75%	1.25%
Produits de participation	0.75%	1.25%
Produits capital garanti	0.50%	1.25%
Produits de levier	0.25% du notionnel	0.75% du notionnel
Dual Currency Notes (docus)	0.50%	2.00%

TVA en sus si applicable



5/ Courtages

Actions et titres analogues

Taux de commission par tranche. Les montants sont exprimés en EURO ou contrevaieur (c/v) Euro

Minimum EUR 60.-

Tranches	Titres en EUR	Autres titres
Jusqu'à 100'000	0.90%	1.20%
100'000 - 250'000	0.60%	0.80%
250'000 - 500'000	0.30%	0.40%
500'000 - 1'000'000	0.25%	0.35%
dès 1'000'000	0.20%	0.30%

Les éventuels courtages et frais de nos correspondants ainsi que les frais de livraison de titres de nos dépositaires sont facturés en sus.

Produits structurés

Taux de commission par tranche. Les montants sont exprimés en EURO

Minimum EUR 100.-

Tranches	
Jusqu'à 100'000	1.000%
100'000 - 250'000	0.500%
250'000 - 500'000	0.250%
500'000 - 1'000'000	0.225%
dès 1'000'000	0.200%

Obligations, Notes et titres analogues

Taux de commission par tranche. Les montants sont exprimés en EURO ou contrevaieur (c/v) Euro

Minimum EUR 60.-

Tranches	En EUR	En monnaie étrangère
Jusqu'à 25'000	0.80%	0.90%
25'000 - 50'000	0.70%	0.80%
50'000 - 100'000	0.50%	0.60%
100'000 - 150'000		0.40%
150'000 - 200'000		0.20%
dès 200'000	0.10%	0.10%

Les éventuels courtages et frais de nos correspondants ainsi que les frais de livraison de titres de nos dépositaires sont facturés en sus.

Fonds et OPCVM

Commissions de souscription		Minimum
Fonds Money Market & assimilés	0.10%	EUR 20.- / ordre
Fonds Obligataires & assimilés	0.50%	EUR 50.- / ordre
Fonds Actions & assimilés	1.00%	EUR 50.- / ordre
Fonds Hedge et assimilés	1.50%	EUR 250.- / ordre
Fonds Hedge et assimilés	1.50%	EUR 250.- / ordre
Placements privés	2.00%	EUR 250.- / ordre



Commissions de rachat		Minimum
Fonds Money Market & assimilés	0.10%	EUR 20.- / ordre
Fonds Obligataires & assimilé	0.50%	EUR 50.- / ordre
Fonds Actions & assimilés	1.00%	EUR 50.- / ordre
Fonds Hedge et assimilés	1.50%	EUR 250.- / ordre
Placements privés	2.00%	EUR 250.- / ordre

Les éventuels courtages et frais de nos correspondants ainsi que les frais de livraison de titres de nos dépositaires sont facturés en sus.

Options & Futures

Taux applicables par tranche. Les montants sont exprimés en monnaie de référence du contrat.

SMI Index & Stock Options / CHF Minimum CHF 100.-

	Taux
Jusqu'à 20'000	1.25%
20'000 - 50'000	1.00%
dès 50'000	0.75%

Eurex Index & Stock Options / EUR Minimum EUR 80.-

	Taux
Jusqu'à 15'000	1.25%
15'000 - 35'000	1.00%
dès 35'000	0.75%

Europe Index & Stock Options / EUR Minimum EUR 80.-

	Taux
Jusqu'à 15'000	1.25%
15'000 - 35'000	1.00%
dès 35'000	0.75%

UK Index & Stock Options / GBP Minimum GBP 70.-

	Taux
Jusqu'à 10'000	1.25%
10'000 - 25'000	1.00%
dès 25'000	0.75%

Sweden Index & Stock Options / SEK Minimum SEK 675.-

	Taux
Jusqu'à 135'000	1.25%
135'000 - 340'000	1.00%
dès 340'000	0.75%

USA Index & Stock Options / USD Minimum USD 100.-

	Taux
Jusqu'à 20'000	1.25%
20'000 - 50'000	1.00%
dès 50'000	0.75%



Options & Futures (suite)

Canada Index & Stock Options / CAD**Minimum CAD 100.-**

	Taux
Jusqu'à 20'000	1.25%
20'000 - 50'000	1.00%
dès 50'000	0.75%

Japan Index & Stock Options / JPY**Minimum JPY 9'000.-**

	Taux
Jusqu'à 1'800'000	1.50%
1'800'000 - 5'000'000	1.25%
dès 5'000'000	1.00%

Hong Kong Index & Stock Options / HKD**Minimum HKD 750.-**

	Taux
Jusqu'à 150'000	1.50%
150'000 - 375'000	1.25%
dès 375'000	1.00%

	Montant par contrat	Minimum
Futures SMI / CHF	CHF 15.-	CHF 150.-
Futures DAX et EUROSTOXX50 / EUR	EUR 10.-	EUR 100.-
Futures Europe / EUR	EUR 15.-	EUR 120.-
Futures UK / GBP	GBP 10.-	GBP 100.-
Futures OMX / SEK	SEK 155.-	SEK 1'025.-
Futures USA / USD	USD 25.-	USD 200.-
Futures NIKKEI / JPY	JPY 2'500.-	JPY 18'000.-
Futures HANG SENG / HKD	HKD 190.-	HKD 1'500.-
Options & Futures devises et métaux (CBOT / COMEX) / USD	USD 40.-	USD 100.-

Les éventuels courtages et frais de nos correspondants ainsi que les frais de livraison de titres de nos dépositaires sont facturés en sus.



6/ Frais de Transferts, Caisse et Livraisons

Virements bancaires

En EUR au sein de l'Union Européenne	EUR 10.-
En EUR hors de l'Union Européenne ou en devises	EUR 25.-
Ordres permanents	EUR 10.-

Les éventuelles commissions de change sont facturées en sus.

Opérations par chèques

Encaissement de chèques

Sauf bonne fin

Chèque bancaire	CHF 50.-, EUR 50.-, USD 50.- ou c/v CHF 50.- selon la devise du chèque
-----------------	---

Après réception/encaissement

Chèque bancaire	CHF 50.-, EUR 50.-, USD 50.- ou c/v CHF 50.- selon la devise du chèque + frais tiers
-----------------	---

La Banque répercute sur le client les frais de ses fournisseurs et correspondants.

Moyens de paiement

Cartes de crédit

Tarifification sur demande

La Banque répercute sur le client les frais de ses fournisseurs et correspondants.

Livraisons (lors d'une sortie de titres) *

Type de titres	Frais forfaitaires par ligne
Actions, obligations, produits structurés	EUR 100.-
Placements collectifs (hors Hedge Funds)	EUR 100.-
Hedge Funds déposés auprès d'un administrateur	EUR 250.-
Hedge Funds déposés auprès d'un dépositaire	EUR 350.-

Tenue de compte

Accès e-banking	Gratuit
Envoi du courrier par poste	EUR 1'000.- / an
Envoi du courrier à une adresse supplémentaire	EUR 1'000.- / an

Autres services *

Ouverture d'un dossier de succession	EUR 450.- par dossier
Récupération d'impôts étrangers	EUR 400.- par requête Frais correspondants en sus
Attestation standard de solde pour toute année antérieure	EUR 100.- par requête et par année TVA en sus

* Les éventuels frais de tiers sont facturés en sus.



7/ Divers

Comptes courants

Soldes créanciers	non rémunérés, les intérêts négatifs sont toutefois répercutés aux clients
Soldes débiteurs	taux interbancaire + 6%

Crédits

Frais de constitution de dossier	0.1% minimum EUR 1'000.- par dossier
----------------------------------	--------------------------------------

Retraits en espèce

Frais de retrait en EUR	EUR 300.- par retrait
Frais de retrait, devise autre qu'EUR	EUR 300.- + maximum 0.50% par retrait

Estimations fiscales

Par relevé annuel de revenu fiscal	EUR 150.-
Par relevé annuel de plus ou moins-values réalisées	EUR 150.-

Autres frais

Tous frais supplémentaires liés à des demandes spécifiques du client seront facturés séparément.



TARIFS IMPUTES PAR DES TIERS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette section reprend l'ensemble des coûts et frais liés aux instruments financiers proposés, en distinguant les frais uniques, les frais récurrents et les frais de transaction. Ces informations constituent une estimation raisonnable ex ante des frais réels. Les clients seront informés des montants exacts supportés dans un rapport annuel.

Frais récurrents relatifs aux fonds d'investissement les plus communs (inclus dans la valeur nette d'inventaire des fonds)

Commission de gestion	de 0 à 3%
Commission de performance	de 0 à 25% de la performance relative ou absolue

Frais liés aux transactions

Actions

Frais de livraison	de 0 à EUR 100
Frais de courtage	de 0 à 0.15% avec un minimum de EUR 25
Taxes locales	de 0 à 0.5%

Obligations et Produits structurés

Frais de livraison	de 0 à EUR 25
--------------------	---------------

Fonds d'investissement de tiers

Droit d'entrée / de sortie	de 0 à 5% (selon prospectus du fonds)
Frais de livraison	de 0 à EUR 200



COMMISSIONS PERCUES OU PAYEES PAR LA BANQUE A DES TIERS DANS LE CADRE DE SES SERVICES D'INVESTISSEMENT

En approuvant les conditions générales et le mandat de gestion discrétionnaire (respectivement la convention de réception-transmission d'ordres) signé avec la banque, le Client a été informé de la politique de la banque encadrant les Commissions perçues ou payées à des tiers dans le cadre de ses services d'investissement.

Commissions perçues de la part de tiers

La banque n'accepte pas de rémunération ni d'avantages versés par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers en rapport avec la fourniture de services de gestion discrétionnaire ou de conseil indépendant aux clients.

En rapport avec le service d'exécution d'ordres, en contrepartie de la mise à disposition de fonds d'investissement aux Clients et de l'information qui leur est fournie, la banque peut bénéficier de rétrocessions obtenues en vertu d'accords commerciaux négociés entre les sociétés de gestion des fonds et la banque en qualité de distributeur des fonds. Le montant perçu correspond à un pourcentage (dans la plupart des cas de 50%) des commissions de gestion facturées aux fonds par la société de gestion. Ces rémunérations sont acquises à la Banque en sus des frais et commissions facturés au client sur la base des tarifs de la Banque.

Commissions payées à des tiers

La Banque peut être amenée à rémunérer ses apporteurs d'affaires (qui ne disposent pas de services de Banque dépositaire, de conseil, d'ingénierie patrimoniale ou d'investissement), selon la nature, la qualité et l'étendue de leurs prestations de mise en relation, de conseil et/ou de suivi ainsi que de toutes autres prestations complémentaires à celles fournies par la Banque. Ces rémunérations peuvent notamment être calculées soit sur une base forfaitaire, soit sur une base récurrente calculée en fonction des actifs sous gestion ou sous forme de rétrocession de droits de garde, courtages, commissions.

Sur simple demande du Client, de plus amples détails sur la nature, le montant des avantages ou, lorsque le montant ne peut être établi, leur mode de calcul peuvent être obtenus.

Les présentes conditions sont susceptibles d'être modifiées en tout temps par Mirabaud & Cie (Europe) SA.



ILLUSTRATION DE L'EFFET DES TARIFS DES SERVICES ET INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LE RENDEMENT DE VOS INVESTISSEMENTS

Afin que vous puissiez estimer correctement les coûts et frais liés aux services d'investissement fournis par la Banque, veuillez vous référer au document «Informations ex ante sur les coûts et frais liés aux services d'investissement» qui vous a été remis lors de l'ouverture de compte ou qui vous est adressé périodiquement lorsque des mises à jour sont disponibles.



Mirabaud & Cie (Europe) SA Avenue de la Liberté 25, 1931 Luxembourg
T +352 27 12 83 00, F +352 28 37 14 86
Adresse postale: BP 1223, 1012 Luxembourg, www.mirabaud.com

PREPARED FOR NOW /